



# FONDATION 154

## POUR L'ENFANCE, L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT

La FONDATION 154 POUR L'ENFANCE, L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT, créée à l'initiative de FRANÇOIS SIMON et LAURENT DE SWARTE sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, soutient des actions menées en France et à l'international.

Elle finance les projets portés par des associations dédiées aux causes de l'enfance, l'éducation et l'environnement, qui s'inscrivent dans la durée et apportent une réelle assistance à leurs bénéficiaires. La Fondation 154 assure, par ailleurs, à ses donateurs, un reporting précis de l'utilisation des dons et mesure ainsi l'impact concret de leur soutien.

Ses interventions prennent la forme d'un apport financier mais aussi d'une intervention bénévole de collaborateurs des entreprises Agami Family Office, Fyldin et Immobilier Network.

Nous avons choisi la FONDATION NOTRE DAME COMME FONDATION ABRITANTE pour ses valeurs, ses engagements, son expertise et la sécurité juridique et fiscale qu'elle apporte à ses fondations abritées. L'INTÉGRALITÉ DES DONNÉS EST REVERSÉE À LA FONDATION 154.



### BULLETIN DE SOUTIEN

Mme  Mlle  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_ Représentée par : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Souhaite soutenir l'action de la Fondation 154 et effectue un don d'un versement unique de :

75 €  150 €  300 €  1 000 €  3 000 €  5 000 €  Autre : \_\_\_\_\_ €

OU s'engage à effectuer des versements  mensuels  trimestriels  annuels de : \_\_\_\_\_ €

#### Votre Fiscalité

➤ **Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (Art. 200 du CGI).
- OU**
- de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (Art. 978 du CGI)

➤ **Pour les entreprises**, réduction d'impôt à hauteur de 60% du don et dans la limite de 10 000 € ou 5% du chiffre d'affaires annuel HT (Art. 238 Bis du CGI).

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Je joins un chèque libellé à l'ordre de la Fondation 154 et l'envoie accompagné du présent bulletin à : Fondation 154 – Chez AGAMI FAMILY OFFICE – 130 rue La Fayette – 75010 PARIS

Je fais un virement bancaire et envoie le présent bulletin à [contact@fondation154.com](mailto:contact@fondation154.com)

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 3690 143 BIC : CMCIFR2A Titulaire du compte : FND – Fondation 154

Domiciliation : CRCM PARIS AG GDS COMPTES - 18 rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. En vertu de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur simple demande écrite à la Fondation 154 (sous l'égide de la Fondation Notre Dame), 154 boulevard Haussmann, 75008 PARIS. Vos coordonnées ne seront pas communiquées à nos partenaires faisant appel à la générosité du public.

Date et signature (Cachet le cas échéant) :



## FONDATION 154 POUR L'ENFANCE, L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT

La **FONDATION 154 POUR L'ENFANCE, L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT**, créée à l'initiative de FRANÇOIS SIMON et LAURENT DE SWARTE sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, soutient des actions menées en France et à l'international.

Elle finance les projets portés par des associations dédiées aux causes de l'enfance, l'éducation et l'environnement, qui s'inscrivent dans la durée et apportent une réelle assistance à leurs bénéficiaires. La Fondation 154 assure, par ailleurs, à ses donateurs, un reporting précis de l'utilisation des dons et mesure ainsi l'impact concret de leur soutien.

Ses interventions prennent la forme d'un apport financier mais aussi d'une intervention bénévole des collaborateurs 'Agami Family Office.

Nous avons choisi la **FONDATION NOTRE DAME COMME FONDATION ABRITANTE** pour ses valeurs, ses engagements, son expertise et la sécurité juridique et fiscale qu'elle apporte à ses fondations abritées. **L'INTÉGRALITÉ DES DONS EST REVERSÉE À LA FONDATION 154.**



La Fondation 154 soutient

